

Bureau du 4 septembre 2006

Décision n° B-2006-4564

commune (s) : Meyzieu

objet : **Voie nouvelle 15 - Travaux de construction d'un collecteur d'assainissement unitaire de diamètre 500 mm - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2005-3138 en date du 19 décembre 2005, a été, d'une part, arrêté le programme des travaux à réaliser sur les réseaux d'assainissement de proximité pour 2006, d'autre part, procédé à l'individualisation de l'autorisation de programme 1020 - réseaux de proximité pour un montant de 12 600 000 € HT.

Le dossier soumis est prévu à ce programme.

L'opération proposée concerne la construction d'un collecteur d'assainissement sous la voie nouvelle VN 15 créée par la direction de la voirie entre les rues Louis Saulnier et Joseph Desbois à Meyzieu.

Ce réseau d'assainissement unitaire de 330 mètres et de diamètre 500 mm servira à collecter l'ensemble des eaux usées et pluviales de cette nouvelle voie publique destinée à l'urbanisation. Il sera équipé de 11 regards de visite, 7 bouches d'égout et 18 grilles-avaloirs.

L'opération, estimée à 270 000 € HT, se décompose comme suit :

- travaux de construction du collecteur et raccordement aux réseaux existants,
- contrôles de réception (étanchéité, inspection caméra, tests de compactage des tranchées),
- récolement géomètre,
- coordination sécurité et protection de la santé (SPS).

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de ces travaux, conformément aux articles 26-I, 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de l'opération relative à la construction d'un collecteur d'assainissement unitaire de diamètre 500 mm sous la voie nouvelle VN 15 à Meyzieu.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26-I, 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les essais techniques, les travaux de récolements, les missions de coordination sécurité et protection de la santé et les contrôles de réception seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par la direction de l'eau.

4° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

5° - La dépense correspondante, estimée à 270 000 € HT, sera imputée sur l'autorisation de programme 1020, individualisée par délibération n° 2005-3138 en date du 19 décembre 2005 pour un montant de 12 600 000 € HT en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,